



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122755-09-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 19: Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 AOÛT 2016

LÉGISLATION

4. ADOPTION :

- 4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 548-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 525-2014 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATION)
- 4.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 490-2012 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATION)

N° de résolution
ou annotation

5. EXCAVATION BLAIS ET PAQUET & F BLAIS SERVICE
6. EAUX PARASITAIRES : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

7. FORMATION : EAU POTABLE – OPA

FINANCES

8. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

9. TRAVAUX DE RÉFECTION :

9.1 RANG 9 SUD

9.2 ROUTE DES BOURQUE (INTERSECTION JUSQU'AU 165
ROUTE DES BOURQUE)

10. VENTE : PONCEAUX USAGÉS

11. ACHAT :

11.1 ABRASIF 2016-2017

11.2 SEL 2016-2017

12. STATIONNEMENT-HÔTEL DE VILLE :

12.1 SURVEILLANCE

12.2 LABORATOIRE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. SERVICE DES LOISIRS

13.1 RÉNOVATION – HÔTEL DE VILLE

13.2 POLITIQUE DE COMMUNICATION

13.3 RESTAURANT DE L'OTJ: EMBAUCHE PERSONNE
RESPONSABLE

13.4 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

13.5 ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE :
RÉCUPÉRATION DES PILES

14. SERVICE DES INCENDIES : ADOPTION DU BUDGET 2017



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

PERSONNEL - ÉLU

N° de résolution
ou annotation

15. FQM : ASSURANCES COLLECTIVES
16. CONVENTION COLLECTIVE
17. CORRESPONDANCE
18. RAPPORT DES COMITÉS
19. AUTRES ITEMS
 - OFFRE DE SERVICES : RÉFECTION PONCEAUX RANG ST-GUILLAUME / RANG 9
 - PONCEAU RANG STE-EVELINE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2
20. PÉRIODE DE QUESTIONS
21. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 AOÛT 2016

122756-09-2016 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2016 et de la séance d'ajournement du 22 août 2016;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. ADOPTION :

4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 548-2016 REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 525-2014 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATION)

122757-09-2016 **Considérant** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 525-2014 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de St-Benoît-Labre remplaçant le règlement numéro 478-10-2011 (avec modification).

Considérant que le 10 juin 2016, est entré en vigueur, la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;

Considérant que les articles 101 et 102 de cette loi obligent les municipalités à modifier leurs codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées notamment, qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement déposé par le conseiller, monsieur Jean-Louis Bonin a été adopté à la séance d'ajournement du conseil tenue le 22 août 2016 et qu'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement a été affiché le 23 août 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 548-2016 remplaçant le règlement numéro 525-2014 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (avec modification); le préambule fait partie intégrante de la présente comme s'il était au long reproduit.

4.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2016 REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 490-2012 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATION)

122758-09-2016 **Considérant** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 549-2016 remplaçant le règlement numéro 490-2012 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de St-Benoît-Labre;

Considérant que le 10 juin 2016, est entré en vigueur, la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;

Considérant que les articles 101 et 102 de cette loi obligent les municipalités à modifier leurs codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées notamment, qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement déposé par le conseiller, monsieur Marc Poulin, a été adopté à la séance d'ajournement du conseil tenue le 22 août 2016 et qu'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement a été affiché le 23 août 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 549-2016 remplaçant le règlement numéro 490-2012 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (avec modification); le préambule fait partie intégrante de la présente comme s'il était au long reproduit.

5. EXCAVATION BLAIS ET PAQUET & F BLAIS SERVICE

122759-09-2016 **Considérant** que la firme d'avocat Tremblay Bois Mignault Lemay a pris connaissance du projet de protocole d'entente à intervenir entre les compagnies Excavation Blais et Paquet, F Blais service et la municipalité;

Considérant que ladite firme d'avocat recommande au conseil municipal de devancer la date limite de fin des travaux de construction au 1^{er} novembre 2016 étant donné la date limite, du 15 décembre 2016, pour tenter des



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

recours en rétrocession;

Considérant qu'à la lumière des informations obtenues, madame Carmelle Carrier, mairesse a appliqué son droit de veto sur la résolution numéro 122752-08-2016 ;

Considérant qu'en vertu de la loi, le sujet doit être présenté de nouveau aux membres du conseil à la séance suivante;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adopter de nouveau le contenu textuel de la résolution numéro 122752-08-2016; de signer un protocole d'entente avec les compagnies Excavation Blais et Paquet, F Blais service, dans laquelle, ces dernières s'engagent à terminer les travaux au plus tard le 1^{er} novembre 2016 et à payer comptant à la municipalité une pénalité équivalant à la taxation du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2016 sur un immeuble évalué à 100 000 \$ à la signature dudit protocole d'entente ; d'autoriser la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer ledit protocole d'entente.

6. EAUX PARASITAIRES : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

122760-09-2016 **Considérant** que le conseil municipal désire retenir les services d'une firme spécialisée pour effectuer des tests de fumée et des inspections par caméra à l'intérieur du réseau d'égout sanitaire afin d'identifier les causes et les endroits d'infiltration d'eaux parasites dans ledit réseau d'égout sanitaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des compagnies inscrites sur la liste élaborée par la directrice générale / secrétaire-trésorière; de préciser dans les documents d'appel d'offres que la municipalité désire obtenir des prix advenant que les travaux soient effectués à l'automne 2016 ou au printemps 2017. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant le jeudi 29 septembre 2016 à 15 h.

7. FORMATION : EAU POTABLE – OPA

122761-09-2016 **Considérant** que monsieur Richard Giroux a été à l'emploi de la municipalité de 2003 et 2006 ;

Considérant qu'à cette époque, monsieur Giroux détenait sa certification d'opérateur en eau potable, profil P6B, mais n'a pas renouvelé sa certification ;

Considérant que le conseil municipal désire que monsieur Giroux obtienne sa certification à titre d'opérateur en eau potable ;

Considérant que pour obtenir cette certification, deux options sont offerts soit de faire un examen d'équivalence ou, advenant un échec, de reprendre la formation en entier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de monsieur Richard Giroux à la formation d'opérateur en eau potable qui sera dispensée par le Cégep de St-Laurent à St-Georges à la fin du mois d'octobre 2016 au



**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

N° de résolution
ou annotation

montant de mille six cents dollars (1 600 \$) ; d'annuler ladite inscription, advenant la réussite de monsieur Giroux à l'examen d'équivalence d'emploi Québec pour le renouvellement de sa certification.

8. COMPTES DU MOIS

122762-09-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la liste de comptes telle que présentée :

MUNICIPALITÉ ST-BENOÎT-LABRE RÉSUMÉ DES COMPTES DU MOIS AOÛT 2016				
DATE RÉUNION: 2016-09-12				
	DATE CHEQUE	NO CHEQUE		MONTANT TOTAL
		DÉBUT	FIN	
1	FACTURES PAYÉES	2016-08-09	C1600282	43 861,55 \$
2	ANNULATION CHÈQUE	2016-08-11	P1600137	(254,83) \$
3	FACTURES PAYÉES	2016-08-18	P1600170	415,68 \$
4		2016-08-18	L1600067	10 448,62 \$
5		2016-08-31	P1600172	2 162,43 \$
6		2016-08-31	C1600283	5 003,88 \$
7		2016-08-31	C1600285	33 974,01 \$
8		2016-08-31	L1600072	14 075,65 \$
	TOTAL:			109 686,99 \$
9	FACTURES À PAYER AU:	2016-08-31	C1600289	115 946,53 \$
10	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS		P1600177	17 359,71 \$
11	FACTURES EN LIGNE		L1600075	2 740,55 \$
	TOTAL:			136 046,79 \$
	SALAIRES BRUTS DU MOIS	période	8	34 788,27 \$
	TOTAL AU:	2016-08-31		280 522,05 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussignée, Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122762-09-2016.

Édith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

9. TRAVAUX DE RÉFECTION

9.1 RANG 9 SUD

122763-09-2016 Considérant que le conseil municipal prévoit faire des travaux de réfection dans le rang 9 Sud ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que pour ce faire, une étude préliminaire doit être effectuée afin de déterminer les interventions en vue de la conception des plans et devis pour soumission ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une demande de prix auprès des firmes WSP et Équip Solutions en vue d'une étude préliminaire incluant l'inspection des ponceaux et la prise en note des déficiences de la chaussée au printemps 2017 ; ladite étude préliminaire servira à compléter les interventions sur la coupe type de la structure de la chaussée choisie par le conseil municipal.

9.2 ROUTE DES BOURQUE (INTERSECTION JUSQU'AU 165 ROUTE DES BOURQUE)

122764-09-2016 **Considérant** que le conseil municipal prévoit faire des travaux de réfection dans la Route des Bourque ;

Considérant que pour ce faire, une étude préliminaire doit être effectuée afin de déterminer les interventions en vue de la conception des plans et devis pour soumission ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une demande de prix auprès des firmes WSP et Équip Solutions en vue d'une étude préliminaire incluant l'inspection des ponceaux et la prise en note des déficiences de la chaussée au printemps 2017 ; ladite étude préliminaire servira à compléter les interventions sur la coupe type de la structure de la chaussée choisie par le conseil municipal.

10. VENTE : PONCEAUX USAGÉS

122765-09-2016 **Considérant** que la municipalité possède un inventaire de tuyaux de béton usagés ne servant plus au service des travaux publics ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre en vente l'inventaire des tuyaux de béton usagés de différents diamètres et longueurs au prix de vente de vingt-cinq dollars (25 \$) / chacun.

11. ACHAT :

11.1 ABRASIF 2016-2017

122766-09-2016 Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Richard Giroux, chef d'équipe, à procéder à l'achat des abrasifs suivants:

- AB-10 : 650 tonnes à 10 \$ la tonne métrique taxes en sus;
- ¼ - 3/8 : 500 tonnes à 8,96 \$ la tonne métrique taxes en sus;
- CG-14 : 400 tonnes à 7,15 \$ la tonne métrique taxes en sus;

Concernant l'achat de la toile liquide servant à recouvrir les abrasifs, une vérification auprès de la compagnie devra être effectuée afin de connaître le



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

nom des municipalités ayant déjà utilisé le produit. Ce point est remis à la séance d'ajournement.

11.2 SEL 2016-2017

122767-09-2016 **Considérant** que le Ministère des Transports a avisé la direction générale d'un changement dans la procédure d'achat du sel à l'égard de l'entente conclue pour l'entretien du rang 6 ;

Considérant que pour la saison 2016-2017, le sel devra être acheté par la municipalité et refacturé au Ministère des Transports ;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès de la compagnie Sel Windsor – Mines Seleines et qu'une tonne de sel se détaille à 99,44 \$ la tonne métrique, transport inclus à St-Benoît, taxes en sus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat du sel auprès de Sel Windsor – Mines Seleines au prix mentionné en préambule ; d'aviser ladite compagnie de prioriser les transporteurs de St-Benoît.

12. STATIONNEMENT – HÔTEL DE VILLE

12.1 SURVEILLANCE

122768-09-2016 **Considérant** que la municipalité a demandé des prix auprès du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan et de la firme d'ingénieurs Equip Solutions pour la surveillance des travaux de réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville ;

Considérant que les prix soumis sont similaires, exception faite, que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan facture uniquement le temps réalisé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'Équip Solutions pour la surveillance complète des travaux de réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville pour la somme de quinze mille cinq cents dollars (15 500 \$), taxes en sus.

12.2 LABORATOIRE

122769-09-2016 **Considérant** que la municipalité désire retenir les services d'un laboratoire pour le contrôle des matériaux lors des travaux de réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville ;

Considérant que des prix ont été demandés à des laboratoires et seule la firme Englobe a répondu à la demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Englobe pour la somme de cinq mille trois cent quatorze dollars et vingt-neuf sous (5 314,29 \$).

13. SERVICE DES LOISIRS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

13.1 RÉNOVATION – HÔTEL DE VILLE

Ce point est remis à l'ajournement.

13.2 POLITIQUE DE COMMUNICATION

122770-09-2016 **Considérant** que le contrat de travail de madame Marie-Soleil Gilbert prévoit que la coordonnatrice en loisirs et culture assurera la circulation des informations liées au Service des loisirs et de la culture de la Municipalité;

Considérant que la coordonnatrice en loisirs est tenue de respecter les politiques municipales en matière de communication mais qu'une telle politique n'a jamais été adoptée;

Considérant qu'il est primordial, pour toute organisation, d'avoir une structure de communication uniforme et à jour afin d'assurer la transparence, la cohérence et la continuité de ses interventions;

Considérant qu'une structure de communication efficace permet d'optimiser la contribution de l'ensemble des ressources municipales par la valorisation du travail effectué, de favoriser l'émergence du sentiment d'appartenance des employés, élus, bénévoles et citoyens, d'améliorer la qualité de l'information transmise aux citoyens, d'améliorer les performances municipales en matière de recrutement de nouveaux citoyens, etc.;

Considérant que les outils officiels de communication de la Municipalité (Bulletin municipal, site web, stratégie de relations publiques, publicités ponctuelles (ex : programmation)) n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis plusieurs années;

Considérant que la révision de la signature graphique municipale, dans son ensemble, permettrait de mettre à niveau les outils existants et d'en développer de nouveaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice aux loisirs et à la culture, à doter la Municipalité de Saint-Benoît-Labre d'une politique de communication visant notamment, à :

- Définir les valeurs et orientations municipales en matière de communication interne et externe;
- Réviser la signature visuelle de la Municipalité (slogan, couleurs, logo, etc.);
- Mettre à niveau le site web, selon la nouvelle signature visuelle de la municipalité, et adapter aux différents formats numériques;
- Mettre sur pied et alimenter une page Facebook municipale;
- Revoir le graphisme et le mode de distribution du journal municipal l'Écho de la place;
- Mettre sur pied une stratégie de relations publiques (communiqué de presse, conférence de presse, entrevues, etc.)



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- Mettre sur pied une stratégie d'accueil et de rétention de nouveaux citoyens;
- Établir un budget d'opération pour les activités de communication et de promotion en vue de l'adoption du budget 2017.

Au besoin, madame Gilbert pourra consulter les citoyens, élus et employés afin que ladite politique de communication représente adéquatement les caractéristiques distinctives qui font de Saint-Benoît-Labre une municipalité prospère, accueillante et dynamique.

13.3 RESTAURANT DE L'OTJ : EMBAUCHE PERSONNE RESPONSABLE

122771-09-2016 Considérant que madame Pierrette Côté accepte de tenir le restaurant du bâtiment des loisirs pour la saison 2016-2017;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Pierrette Côté pour la tenue du restaurant du bâtiment des loisirs pour la saison hivernale 2016-2017 ; d'autoriser madame Carmelle Carrier, mairesse et madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés à signer le contrat d'embauche, comme présenté.

13.4 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

122772-09-2016 Considérant que le poste de préposé à l'entretien de la patinoire est affiché ;

Considérant qu'un comité de sélection est nécessaire en vue des entrevues;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Eric Rouillard, conseiller responsable des loisirs et madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice en loisirs et culture sur le comité de sélection du préposé à l'entretien de la patinoire extérieure.

13.5 ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE : RÉCUPÉRATION DES PILES

122773-09-2016 Considérant que la direction de l'école Notre-Dame-Du-Rosaire désire renouveler le concours pour le recyclage des piles;

Considérant que par les années passées, la municipalité versait une contribution financière dans le cadre du concours;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de cent dollars (100 \$) à l'école Notre-Dame-Du-Rosaire dans le cadre du concours de récupération des piles.

14. SERVICE DES INCENDIES : ADOPTION DU BUDGET 2017

122774-09-2016 Considérant qu'il est stipulé dans le protocole d'entente liant les municipalités du Lac-Poulin et notre municipalité à l'égard du service des



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

incendies que le budget dudit service doit être fourni à la municipalité du Lac-Poulin au cours du mois de septembre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget du service des incendies pour l'année 2017 comme suit :

- Budget d'opération : 88 240 \$
- Investissement : 15 000 \$.

15. FQM : ASSURANCE COLLECTIVES

122775-09-2016 Considérant que la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

Considérant que la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

Considérant que le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

Considérant que la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

Considérant qu'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

Considérant que le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

Considérant que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat-cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

Considérant que ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

Considérant que le statut de la FQM comme preneur du contrat-cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWIIT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureurs;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

16. CONVENTION COLLECTIVE

122776-09-2016 **Considérant** que la convention collective prend fin le 31 décembre 2016 ;

Considérant que la formation d'un comité de négociation est nécessaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer mesdames Josette Labbé, Carmelle Carrier et Edith Quirion sur le comité de négociation.

17. CORRESPONDANCES

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2016. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

18. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Josette Labbé, conseillère responsable de la bibliothèque, informe les personnes présentes du recrutement de trois nouvelles bénévoles et des différentes déficiences du local hébergeant la bibliothèque.

Elle profite de l'occasion pour remercier les bénévoles impliqués dans l'organisation du tournoi de golf du Marché St-Benoît inc. dont les profits sont versés au Comité du dernier recours ABBS.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

19. AUTRES ITEMS

N° de résolution
ou annotation

• **OFFRE DE SERVICES : RÉFECTION PONCEAUX RANG ST-GUILLAUME / RANG 9**

122777-09-2016 Considérant que la municipalité prévoit remplacer deux ponceaux dans le rang St-Guillaume et un ponceau dans le rang 9 Nord;

Considérant que la municipalité a demandé des offres de services aux firmes d'ingénieurs WSP et Equip Solutions pour la conception de plans et l'assistance des employés municipaux lors des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme dont la soumission est la plus basse soit WSP pour un budget anticipé de mille deux cent dix dollars, taxes en sus ; les heures facturées seront les heures travaillées.

• **PONCEAU RANG STE-EVELINE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2**

122778-09-2016 Considérant que les travaux de remplacement du ponceau du rang Ste-Eveline sont terminés ;

Considérant que l'entrepreneur a déposé sa demande de paiement numéro 2 d'un montant de douze mille huit cent vingt-cinq dollars et quarante-trois sous (12 825,43 \$), taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement mentionné en préambule.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

21. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

122779-09-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance à lundi le 26 septembre à 19 h 30. Il est 20 h 23.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.